



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 15 juillet 2024

CET ÉTÉ, LES FORCES DE L'ORDRE SERONT AUX BORDS DES ROUTES DES HAUTES-PYRÉNÉES

Depuis 5 ans, la part des accidents pendant les mois d'été ne cesse de progresser et représente sur cette période plus de 22 % de l'ensemble des accidents.

La part des accidents avec un facteur vitesse excessive ou inadaptée est plus importante sur les mois de juillet/août que sur l'ensemble de la période 2019-2023. Elle représente plus de 25 % des accidents contre 17,4 % le reste de l'année. De même, la part des accidents avec un facteur alcool et/ou stupéfiant représente 20,3 % en juillet/août contre 15,6 % sur la période 2019-2023.

Par ailleurs, même si les mois d'été ne sont pas plus propices à ce genre d'infractions, le non-respect des règles de circulation (priorité, contresens, dépassement dangereux, changement de file et non-respect des distances de sécurité) sont présents dans 41 % des accidents.

Afin de faire changer cette tendance, le préfet des Hautes-Pyrénées ainsi que le directeur départemental de la police nationale et le commandant du groupement de gendarmerie départemental seront aux côtés des forces de l'ordre tout au long de l'été pour contrôler les usagers aux comportements dangereux. Les sous-préfets d'arrondissement seront également sur le terrain avec les compagnies de gendarmerie territoriales.

De nombreux contrôles seront réalisés sur tout le département que ce soit en matière de vitesse, d'alcoolémie, de consommation de stupéfiants, d'utilisation de distracteurs ou de non-respect des règles de conduite.

Le respect du Code de la route par chacun améliore la sécurité de tous !

ANNEXE 1 :

La vitesse est la première cause d'accidents mortels en France

La vitesse provoque et aggrave les accidents. Elle les provoque car elle réduit les possibilités de manœuvrer à temps. Elle les aggrave puisque plus on roule vite plus le choc est violent et plus les conséquences sont dramatiques.

LES SANCTIONS

PRINCIPAUX DÉLITS ET INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE	AMENDE	RETRAIT DE POINTS	SUSPENSION DU PERMIS (1)	IMMOBILISATION/ CONFISCATION DU VÉHICULE (2)	PRISON (3)
Non-respect des distances de sécurité entre 2 véhicules	135 € ⁽⁴⁾	3 points	3 ans	—	—
Dépassement inférieur à 20 km/h de la vitesse max. autorisée hors agglomération	68 € ⁽⁴⁾	1 point	—	—	—
Dépassement inférieur à 20 km/h de la vitesse max. autorisée en agglomération (lorsque la vitesse est limitée à 50 km/h ou moins)	135 € ⁽⁴⁾	1 point	—	—	—
Dépassement de 20 à moins de 30 km/h de la vitesse max. autorisée	135 € ⁽⁴⁾	2 points	—	—	—
Dépassement de 30 à moins de 40 km/h	135 € ⁽⁴⁾	3 points	3 ans	—	—
Dépassement de 40 à moins de 50 km/h	135 € ⁽⁴⁾	4 points	3 ans	—	—
Dépassement égal ou sup. à 50 km/h	1500 €	6 points	3 ans	Confiscation	—
Récidive de dépassement égal ou sup. à 50 km/h	3750 €	6 points	3 ans	Immobilisation/ confiscation	3 mois
Blessures involontaires entraînant une incapacité totale de travail de 3 mois au moins	45000 €	6 points	5 ans	Immobilisation/ confiscation	3 ans

(1) Il s'agit d'un maximum. Le juge reste libre de prononcer la sanction qui lui paraît la plus appropriée.
 (2) Non cumulable avec une peine de prison ou une amende.
 (3) Amende minorée à 90 € si payée immédiatement.
 (4) Amende minorée à 45 € si payée immédiatement.

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr

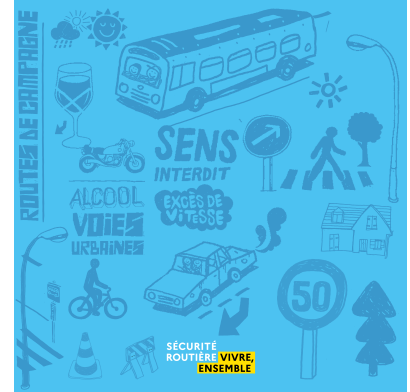
Securite routiere / routeplusseur



Ministère de l'Intérieur
 Délégation à la sécurité routière
 Immeuble Garance - Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08



LA VITESSE CONNAISSEZ-VOUS SES EFFETS ET SES RISQUES?



LES LIMITATIONS DE VITESSE

La vitesse est limitée sur l'ensemble du réseau routier. Cette réglementation s'applique à tous les conducteurs et à tous les véhicules.

Voitures et deux-roues de plus de 50 cm³

	CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION	PAR TEMPS DE PLUIE OU AUTRES PRÉCIPITATIONS	VISIBILITÉ INFÉRIEURE À 50M
Autoroute	130	110	50
Autoroute urbaine et route à deux chaussées séparées par un terre-plein central	110	100	50
Routes à double-sens, sans séparateur central*	80	80	50
Agglomération	50	50	50

* Sur les sections de route comportant au moins 2 voies dans le même sens de circulation ou sur décision motivée de l'autorité de police locale, la vitesse sur ces voies est relevée à 90 km/h.

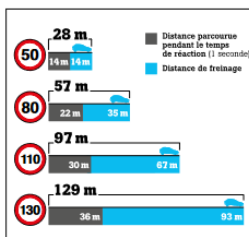
Jeunes conducteurs

Pendant les trois premières années qui suivent l'obtention du permis probatoire, le nouveau conducteur ne doit pas dépasser 110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur route à chaussées séparées et 80 km/h sur route. Cette durée est ramenée à deux ans pour ceux qui ont pratiqué l'apprentissage anticipé de la conduite.



LES RÈGLES ESSENTIELLES DE SÉCURITÉ

- Consultez fréquemment l'indicateur de vitesse. C'est un outil fiable.
- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus...
- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépend bien entendu de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.
- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence. 1 trait = danger, 2 traits = sécurité.
- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. Dès 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.



La vitesse excessive ou inadaptee demeure la première cause de mortalité sur les routes de France. Elle apparaît dans un accident mortel sur 3.



Conduire moins vite, c'est moins cher. 10 km/h en moins sur 500 km permet d'économiser 3 à 5 litres de carburant.

LES EFFETS DE LA VITESSE SUR LE CONDUCTEUR

Les limitations de vitesse ont été fixées à partir de l'observation des limites de l'individu et des lois physiques. Au-delà de ces limites, la sécurité des usagers de la route est mise en danger.

- Plus la vitesse augmente, plus le champ visuel est réduit. À grande vitesse, il se limite à une vision centrale de la route.



- Rouler vite fatigue, obligeant le conducteur à traiter un grand nombre d'informations dans un minimum de temps et à adapter en permanence sa vision. La vitesse induit un stress qui entraîne fatigue et perte de vigilance, deux facteurs importants d'accidents.

En cas d'accident, le choc est plus violent, et les conséquences plus graves. Tout choc frontal au-dessus de 80 km/h entraîne quasi inévitablement la mort ou des séquelles irréversibles pour tout passager, même lorsqu'il porte une ceinture de sécurité.



L'ABS (Anti-Blockage System) ne réduit pas la distance de freinage. Il permet uniquement d'éviter le blocage des roues et, ainsi, la perte de contrôle du véhicule.



Un conducteur qui roule sur autoroute pendant une heure à 150 km/h, au lieu des 130 km/h autorisés, ne gagne qu'environ 6 minutes sur 100 km. Ce peu de différence dans le temps de trajet vaut-il la peine de prendre des risques?